

DELIBERATION n°12/2023
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT

Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Excusés : 6
Pouvoirs : 3
Votants : 24

SÉANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Joëlle BOUHELIER, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT.

PROCURATIONS : Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Monsieur Christian Goracci, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'à la clôture du Compte Administratif 2022 et après affectation des restes à réaliser il apparaît :

En Section de fonctionnement

Résultat à affecter **1.537.796,63 €**

En Section d'investissement

Solde d'exécution d'investissement - 550.820,23 €
Solde des Restes à réaliser : - 45.422,04 €

Besoin de financement **596.242,27 €**

Constatant les résultats des 2 sections il propose d'affecter l'excédent global de fonctionnement soit **1.537.796,63 €** comme suit :

- **Affectation obligatoire en réserve** : **596.242,27 €** en couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Imputation R1068)
- **Report en fonctionnement** : **941.554,36 €** (Imputation R002)

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint aux Finances, Rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 30 MAR 2023
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 30 MAR 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

